

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 31 – Mercredi 6 septembre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant adoption du plan sectoriel des itinéraires cyclables (PSIC) 2017

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 6, alinéa 3, lettre b, de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire ¹⁾,

vu les articles 76, lettre b, et 80 de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire ²⁾,

vu l'article 2 de la loi du 21 décembre 1994 sur les itinéraires cyclables ³⁾,

vu le plan sectoriel des itinéraires cyclables du 21 décembre 1994,

vu la fiche N° 2.07 « Itinéraires cyclables » du plan directeur cantonal,

arrête:

Article premier Le plan sectoriel des itinéraires cyclables (PSIC) du 21 décembre 1994 est abrogé sur l'ensemble du territoire jurassien.

Art. 2 ¹⁾ Il est remplacé par le plan sectoriel des itinéraires cyclables (PSIC) du 4 juillet 2017, indiquant notamment les tracés actuels et les adaptations apportées (nouveaux tracés) au réseau cyclable.

²⁾ Ce plan sectoriel des itinéraires cyclables se compose d'un rapport, de cartes détaillées 1: 25'000, de tableaux de mesures et d'une carte de synthèse 1: 50'000.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 4 juillet 2017

Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RS 700

²⁾ RSJU 701.1

³⁾ RSJU 722.31

journalofficiel@pressor.ch

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Christophe Berdat, député suppléant, Miécourt,

– M. Jâmes Frein, Montignez, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 6 septembre 2017.

Delémont, le 29 août 2017

Certifié conforme.

Le suppléant du chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 16 août 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission des cours et des examens pour l'obtention du certificat de capacité de responsable d'établissement public pour la période 2016 – 2020:

– M^{me} Caroline de Renévill, chimiste cantonale adjointe.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le suppléant du chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 août 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission consultative en matière d'allocations familiales pour la fin de la période 2016 - 2020:

– M. Christian von Sury, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère, en remplacement de M. Jean-Michel Lüthy, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le suppléant du chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

Délégué aux affaires communales

Erratum

Elections communales du 22 octobre 2017

Lors de la publication relative aux élections communales du 22 octobre 2017, une erreur concernant l'emplacement des bureaux de vote de Porrentruy s'est produite. Par conséquent, les lieux seront à :

Hôtel de Ville, **Collège Stockmar** et Lycée cantonal au mêmes heures que la publication du Journal officiel du 30 août 2017.

Raphaël Schneider
Délégué aux affaires communales

Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions

Office de l'environnement

Octroi d'une concession

Par décision, l'Office de l'environnement a octroyé une concession d'eau d'usage pour l'enrichissement de la nappe souterraine des Rondez (N° SC-Ussu-3) pour une période de 20 ans aux Services Industriels de Delémont, sur la « Scheulte » à Courroux. Aucune opposition n'a été déposée.

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne, le 29 août 2017

Certifié conforme

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Haute-Sorne / Localité: Bassecourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif: **Marché Forain / Foire d'automne**

Tronçon: **Traversée du village
Rue du Colonel Hoffmeyer
(carrefour rue du Jura) à la rue
Abbé-Monnin (secteur gare)**

Durée: **Le 9 septembre 2017 de 6 h à 20 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 16 août 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 6, 1512, 247.2, 247.3

Communes: Cornol, La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Championnat de vélo de route et VTT des polices suisses**

Tronçons et durée: **1. Cornol, milieu du village – La Malcôte – Asuel – Fregiécourt – Miécourt, entrée du village
Le 14 septembre 2017 de 8 h 30 à 11 h 45**

**2. Cornol – Fregiécourt
Le 14 septembre de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 22 août 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2017, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 septembre 2017** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le mercredi 25 octobre 2017. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les vendredi 27 octobre et lundi 30 octobre 2017. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 1^{er} décembre 2017.

Porrentruy, le 4 septembre 2017

Le président de la Commission des examens de notaire
Jean-Marc Christe

Tribunal cantonal

Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2017, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 septembre 2017** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mercredi 25 octobre, le vendredi 27 octobre et le lundi 30 octobre 2017. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 8 décembre 2017. L'épreuve de plaidoirie est fixée au jeudi 14 décembre 2017 et la remise des brevets au mardi 19 décembre 2017.

Porrentruy, le 4 septembre 2017

Le président de la Commission des examens d'avocat
Daniel Logos

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale extraordinaire, le 12 octobre 2017, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 juillet 2017.
2. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).

Le procès-verbal du 4 juillet 2017 est disponible au secrétariat communal ou sur le site www.beurnevesin.ch

Le règlement d'organisation du SIDP, modifié par l'assemblée des délégués du 28 juin 2017, est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Beurnevésin, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Boécourt – Séprais

Elections par les urnes le 22 octobre 2017 des autorités bourgeoises

Les citoyennes et les citoyens habiles à voter en matière bourgeoise sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection des autorités bourgeoises, selon le système majoritaire:

- président du Conseil bourgeois;
- président des assemblées bourgeoises;
- vice-président des assemblées bourgeoises;
- membres du Conseil bourgeois;
- vérificateurs-trices des comptes.

Chaque candidature doit porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune bourgeoise. Ils-elles indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidat-e-s.

Les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat bourgeois jusqu'au lundi 11 septembre 2017, à 18 heures.

Le retrait de candidatures sur les listes peut se faire jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, à 18 heures.

Lieu du scrutin: Secrétariat bourgeois, Boécourt.

Ouverture du bureau de vote: dimanche 22 octobre 2017, de 10 h à 12 h.

Scrutin de ballottage: dimanche 12 novembre 2017.

Boécourt, le 31 août 2017

Conseil bourgeois

Les Bois

Entrée en vigueur de la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel communal

La modification de l'annexe I du règlement communal susmentionné adopté par le Conseil général de Les Bois le 27 mars 2017, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 24 juillet 2017.

Réuni en séance du 21 août 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur immédiate.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Conseil communal

Les Bois

Approbation de plan et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 août 2017, la modification du règlement sur les constructions suivante:

– Règlement communal sur les constructions, art. 176.

Cette modification peut être consultée au Secrétariat communal.

2336 Les Bois, le 1^{er} septembre 2017

Conseil communal

Bonfol

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bonfol le 16 mai 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 20 juin 2017.

Réuni en séance du 31 août 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Bonfol, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Bonfol

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bonfol le 16 mai 2017, a été approuvé par le Gouvernement le 16 août 2017.

Réuni en séance du 31 août 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Bonfol, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Bonfol

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bonfol le 16 mai 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 20 juin 2017.

Réuni en séance du 31 août 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Bonfol, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Clos du Doubs

Assemblée communale du 28 septembre 2017, à 20 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2017.
2. Présentation du plan directeur localisé Doubs (PDL Doubs).
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection de 5 chemins ruraux et d'alimentation en eau potable; voter le crédit de Fr. 1 150 000.– (sous déduction des subventions et de la participation des propriétaires) nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Prendre connaissance du projet d'extension du réseau rural internet; voter la participation communale de Fr. 40 000.– au projet, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, cas échéant, contracter puis consolider l'emprunt y relatif.
5. Prendre connaissance et approuver le projet de transformation du rez-de-chaussée du bâtiment de la Rue du Quartier 4, Saint-Ursanne; voter le crédit de Fr. 410 000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt y relatif.
6. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)
7. Divers.

Le règlement mentionné au point 6 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site Internet communal. Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdoudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Courchapoix

Assemblée communale extraordinaire, lundi 18 septembre 2017, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter la vente de parcelles à Rière Les Lammes et donner compétence au Conseil communal pour effectuer les ventes et signer les actes y relatifs.

Septembre 2017

Le Conseil communal

Courroux

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courroux du 8 mai 2017, a été approuvé par le Gouvernement le 16 août 2017.

Réuni en séance du 4 septembre 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courroux, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Arrêté du Conseil de ville du 28 août 2017

Tractandum N° 13/2017

Le rapport de gestion 2016 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 9 octobre 2017

Au nom du Conseil de ville

Le président: Jude Schindelholz

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Mervelier

Assemblée communale extraordinaire, mardi 26 septembre 2017, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21.06.2017.
2. Présenter, discuter et adopter les modifications du règlement sur les élections communales.
3. Présenter, discuter et adopter une dépense de Fr. 22 000.– pour la construction d'un jardin du souvenir au cimetière à Mervelier, à couvrir par le compte courant.
4. Présenter, discuter et adopter la vente de 9 m² du feuillet 111 du ban de Mervelier à Marcel Vogel au prix de Fr. 25.– le m². Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acheteur.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 2 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Mervelier, le 30 août 2017

Le Conseil communal

Val-Terbi

Séance du Conseil général, mardi 19 septembre 2017, à 19 h 30, au Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 20 juin 2017
3. Communications
4. Questions orales
5. Dans le cadre de la communalisation de la crèche-UAPE
 - a. Décider la création des postes de travail
 - b. Adopter la convention de répartition des droits et obligations entre la Commune et la Fondation Crèche-garderie du Val Terbi concernant la reprise de l'institution

6. Réponse à la question écrite de M. Pierre-Henri Scherer intitulée «Redistribution des recettes fiscales de la ZARD»
7. Discussion et votation consultative sur la répartition de l'accroissement démographique et redimensionnement de la zone à bâtir de la Commune de Val Terbi
8. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Açikalin, Hakki et de sa famille

Vicques, le 28 août 2017

Au nom du Conseil général
Le président: Xavier Dobler

Avis de construction

Bonfol

Avis de compensation suite à un défrichement et demande de permis de construire

Requérant: Service des infrastructures, section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bureau Biotec – Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: revitalisation du site de reproduction de batraciens d'importance nationale, sise Etangs des Queues-de-Chat. Objet: compensation forestière de l'autoroute A-16.

Dimensions: selon dossier déposé.

Genre de construction: aménagements en faveur de la nature.

Dérogations requises: art. 24 LAT. Art. 40 al. 2 RCC Bonfol – protection de la nature.

Dans le cadre de la construction de la section 2 de l'A16, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, a obtenu l'autorisation de défricher une surface d'environ 45 ha (autorisation de défrichement délivrée par le Département de l'Environnement et de l'Equipement en date du 19 avril 2002). Il a été admis de réaliser une partie des compensations sous forme de mesures en faveur de la protection de la nature et du paysage (art. 7 al. 2 LFo, RS 921.0).

Une nouvelle étape de compensation au défrichement est constituée de mesures visant à revitaliser le site de reproduction de batraciens d'importance nationale des Queues-de-Chat à Bonfol. Le présent dépôt public porte sur deux éléments: la prise en compte de ces mesures de revitalisation en tant que compensation forestière, conformément à l'art. 8 LFOR, RSJU 921.11, et la demande de permis de construire pour la mise en œuvre des mesures de revitalisation.

Le dossier de cette étape de compensation est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 7 septembre 2017 au 6 octobre 2017 inclusivement, à l'Administration communale de Bonfol. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser jusqu'à cette date inclusivement à l'autorité communale précitée. Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité cantonale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, RSJU 701.1).

Delémont, le 4 septembre 2017

Service des infrastructures

Les Breuleux

Requérants: Christophe & Jacob Jean Bernard Masini, p.a. Rue de l'Aurore 18, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Rotilio Ingénierie SA, Chemin du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Projet: assainissement énergétique du bâtiment N° 4: isolation périphérique + toiture, changement fenêtres et couverture, transformations int., suppression des velux existants et ouverture de lucarnes, sur la parcelle N° 17 (surface 1395 m²), sise Rue du Curé-Beuret. Zone d'affectation: centre CAb.

Dimensions principales: longueur 22 m 85, largeur 11 m 62, hauteur 9 m 50, hauteur totale 14 m 30. Dimensions entrée Est: longueur 3 m 45, largeur

1 m 19, hauteur 3 m 70. Dimensions entrée Ouest + buanderie: longueur 5 m 25, largeur 2 m 62, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 45.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, pose d'une isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Les Breuleux

Requérants: Elsa Rouvinez Vonlanthen & Gaëtan Vonlanthen, Route de Péchillard 37, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: L'atelier 39, Rue du 1^{er}-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, panneaux solaires thermiques sur pan Ouest, terrasse non couverte, garage, auvent sur entrée, sous-sol partiel semi-enterré et PAC int., sur la parcelle N° 1503 (surface 833 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 93, largeur 11 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 7 m 90.

Genre de construction: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte gris clair-moyen. Couverture: tuiles TC Morandi Joran coulissante, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: MRS Créhabitat SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont. Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: démolition de l'annexe existante et construction d'un immeuble avec 2 logements, panneaux solaires sur pan Ouest, terrasse couverte (rez) et non couverte (étage) + PAC ext., sur la parcelle N° 4422 (surface 472 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: centre CAc.

Dimensions principales: longueur 10 m 40, largeur 8 m 80, hauteur 7 m 87, hauteur totale 11 m. Dimensions terrasses: longueur 6 m, largeur 3 m, hauteur 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte brun-rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 6 septembre 2017

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérant: Thierry Blaser, Ferme Sylleux 119, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Thierry Blaser, Ferme Sylleux 119, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'un hangar pour fourrage et machines agricoles, sur la parcelle N° 521 (surface 121511 m²), sise Ferme Sylleux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 30 m 30, largeur 12 m 20, hauteur 8 m, hauteur totale 9 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: tôle, teinte brune. Couverture: tôle, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérante: Alexandra Juillerat, Chemin des Fauvettes, 2740 Moutier. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & A. Joliat, architectes ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte (rez) et non couverte (étage), garage double, piscine chauffée et PAC ext., d'un institut de beauté avec logement, terrasse couverte (étage), velux et PAC ext. + déplacement du bâtiment N° 2A sur bien-fonds N° 232 et aménagement d'un chemin d'accès, sur la parcelle N° 2418 (surface 1250 m²), sise Rue du Mont. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales maison: longueur 16 m 90, largeur 22 m 50, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 40. Dimensions institut avec logement: longueur 10 m 25, largeur 7 m 75, hauteur 4 m 10, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles TC, teinte rouge-brun nuancé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 1^{er} septembre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Messieurs Maksuti Faton et Bejtula, Rue Franche 24, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Messieurs Maksuti Faton et Bejtula, Rue Franche 24, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 24 du côté Sud, réaménagement de 3 appartements existants, construction de 3 balcons en façade Sud, sur la parcelle N° 1961 (surface 929 m²), sise Rue Franche 24. Zone de construction: HB a. Remarque: le projet est publié en conformité au plan de zones et au règlement communal sur les constructions du plan d'aménagement local «Delémont cap sur 2030» accepté en votation populaire le 21 mai 2017.

Description: agrandissement.

Dimensions principales: longueur 6 m 80, largeur 10 m 03, hauteur 6 m 72, hauteur totale 10 m 90. Dimensions balcons (3x): longueur 4 m, largeur 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: brique, isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: gris. Couverture: tuiles. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 6 octobre 2017 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 septembre 2017

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame, Maturo Giovanni et Katarina, Rue Abbé Grégoire Joliat 12, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Monsieur et Madame Maturo Giovanni et Katarina, Rue Abbé Grégoire Joliat 12, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'un atelier de mécanique sur les parcelles N°s 3569 (surface 3001 m²) et 3570 (surface 1720 m²), sise Espace industriel. Zone de construction: zone d'artisanat AAb A.

Plan spécial: PS N° 6 Zone industrielle.

Dimensions: longueur 20 m, largeur 20 m, hauteur 5 m 72, hauteur totale 6 m 86.

Genre de construction: murs: bardage tôle isolée. Façades: bardage tôle isolée, couleur gris clair. Couverture: bardage tôle isolée, couleur gris clair.

Chauffage: mazout.

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au lundi 9 octobre 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Muriaux

Requérante: Fondation pour le cheval le Roselet, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Schär Buri Architekten, Ostermundingenstrasse 73, 3006 Berne.

Projet: rénovation et assainissement du bâtiment N° 122A: nouvelles couverture, isolation périphérique, nouveaux revêtements de façades, remplacement fenêtres + élargissement avant-toit Nord + déplacement escalier ext. existants, sur la parcelle N° 277 (surface 91390 m²), sise Le Roselet. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 14 m 98, largeur 9 m 64, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 78.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois existante, isolation périphérique. Façades: bardage bois vertical, teinte gris argenté. Couverture: tuiles TC, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 4 septembre 2017

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Marilyne & Jean-François Erard, Sur le Gez 4, 2340 Le Noirmont. Auteurs du projet: Marilyne & Jean-François Erard, Sur le Gez 4, 2340 Le Noirmont.

Projet: construction d'un bûcher et pose d'une mini-STEP, sur la parcelle N° 1246 (surface 1761 m²), sise Sur le Gez. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales bûcher: longueur 6 m, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs bûcher: ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Couverture: tuiles, teinte brune.

Dérogation requise: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 6 septembre 2017

Le Conseil communal

Saint-Brais

Requérante: Commune de Saint-Brais, administration communale, Route Principale 22, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: sd ingénierie jura sa, Route de Bâle 25, 2800 Delémont.

Projet: démolition du réservoir enterré et du local technique/accès visible. Réaménagement du terrain selon terrain naturel du site sur la parcelle N° 685 (surface 343 m²), sise au lieu-dit «Le Péquie». Zone d'affectation: utilité publique UP.

Dimensions principales: longueur 11 m 62, diamètre 8 m 24, hauteur 3 m 35, hauteur totale 5 m 90.

Genre de construction: béton armé et pierre de taille. Façades: idem. Couverture: béton armé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 5 septembre 2017

Le Conseil communal

Soyhières

Requérant: Pierre Fringeli, Route de Bâle 11, 2805 Soyhières. Auteur du projet: BURRI et Partenaires Sàrl, bureau d'architecture SIA, Route de Bâle 10, CP 20, 2805 Soyhières.

Projet: remise en état des ateliers de menuiserie à la suite d'un incendie, aménagement de bureaux sous les combles avec accès par escalier ext., ouverture de 2 velux pan Est et de 2 vitrages fixes façade Sud, rehausse toiture, nouvelles portes coulissantes et pose de panneaux solaires sur pan Ouest, sur la parcelle N° 90 (surface 1081 m²), sise Route de Bâle. Zone d'affectation: centre CAa.

Dimensions principales: longueur 16 m, largeur 10 m 86, hauteur 4 m 85, hauteur totale 7 m 01. Dimensions escalier ext.: longueur 3 m 13, largeur 2 m 50, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois avec isolation laine minérale. Façades: bardage bois vertical, teinte brune idem existant. Couverture: tuiles JURA, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2017 au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 6 septembre 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



À la suite de la démission du titulaire, l'Office de la culture met au concours le poste d'

Administrateur-trice RH et finances de la Paléontologie A16 à 60-80 %

pour une durée déterminée de 15 mois.

Mission: Sous la direction du responsable de la Paléontologie A16, section d'archéologie et de paléontologie de la République et canton du Jura, vous veillez à l'achèvement de la mission d'un point de vue administratif, jusqu'à la fermeture présumée en décembre 2018. Vous gérez le fonctionnement RH, d'entente avec le service RH du canton. Vous veillez au maintien des objectifs financiers fixés par la RCJU et l'OFROU. Vous assurez les activités de liquidation de fin de mandat. De plus, vous contribuez à la coordination d'unités transversales (édition, informatique, collections) et à la transmission des données à la Fondation Jules Thurmann.

Profil: Titulaire d'un Master universitaire en sciences économiques ou formation et expérience jugées équivalentes. Compétences en gestion d'entreprise et de projet. Deux à quatre ans d'expérience dans la direction d'équipe. Sens de l'organisation, de la négociation, des priorités et du relationnel.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture, tél. 032 420 84 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Administrateur-trice RH et finances de la Paléontologie A16», jusqu'au 15 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite du départ du titulaire, le Service des contributions met au concours le poste d'

Expert-e fiscal-e

Mission: Procéder à la taxation des dossiers de rappel d'impôt et de soustraction, de même que ceux liés aux dénonciations spontanées; fixation des amendes; préparation des dossiers de plaintes pénales auprès du Ministère public et suivi de l'instruction; collaborer avec le révisorat dans le cadre de l'unité de lutte contre la fraude fiscale.

Profil: Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, diplôme en économie d'entreprise HEG, bachelor en sciences économiques, certificat CSI I et II ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Des connaissances de la langue allemande représentent un atout. Expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement:
Expert-e fiscal-e I / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2017.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Expert-e fiscal-e», jusqu'au 25 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ de la titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information,

d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, du CCI et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la POC. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier-ère I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie», jusqu'au 15 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En vue de l'accueil de la ville de Moutier le 1^{er} janvier 2021, le Gouvernement jurassien met au concours les cinq postes suivants:

**Chef-fe de projet «Moutier»
à 100 %**

Mission: Diriger et coordonner les travaux en vue de l'intégration de Moutier et des communes bernoises ayant décidé de rejoindre le canton du Jura; participer activement aux travaux de la délégation gouvernementale jurassienne; coordonner en particulier le transfert des postes, des bâtiments et plus généralement le partage des biens en étroite collaboration avec les gouvernements et les administrations jurassiens et bernois, éventuellement avec les instances fédérales concernées.

Profil: Etudes universitaires complètes (master) et postmaster dans un domaine pertinent (droit, sciences administratives, économiques, politiques, etc.); 5 à 6 ans minimum d'expérience dans un poste de direction; avoir créé des structures et initié des projets d'envergure est un atout. Il faut pour ce poste exigeant et polyvalent un sens aigu de l'organisation et des priorités, une grande capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, aux changements de planification; de plus, pour cette

fonction exposée sur le politique et public, sont également demandés une bonne maîtrise de la communication orale, une grande capacité d'empathie et un sens aigu de la négociation, enfin une aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles telles que: horaires astreignants. Enfin, pour la gestion de la cellule elle-même une compétence avérée en gestion de personnel est nécessaire, de même qu'un sens aigu de l'atteinte des résultats et des connaissances en assurance Qualité. L'allemand est un atout, l'anglais peut se révéler utile.

Fonction de référence et classe de traitement :
Chef-fe de service IVb, classe 25.

**Chargé-e de projets «Moutier»
dans le domaine économique à 80-100 %**

Un partage de poste est envisageable.

Mission: Collaborer activement aux travaux en vue de l'intégration de Moutier et des communes bernoises ayant décidé de rejoindre le canton du Jura, essentiellement sous l'angle économique au sens large; soutenir les travaux de la délégation gouvernementale jurassienne par l'élaboration d'avis, de statistiques et de rapports divers; participer aux différentes opérations de transfert (personnel, biens, etc.) en étroite collaboration avec les administrations jurassiennes, bernoises et éventuellement fédérales, de même qu'avec les communes concernées. Diriger ou participer à des projets en lien avec l'intégration des communes ayant accepté de rejoindre le canton du Jura.

Profil: Universitaire complète (master) en économie ou domaine proche, avec un postmaster dans un domaine pertinent (sciences politiques, sciences administratives, etc.). Pour ce poste exigeant, sont demandés un bon sens de l'organisation et des priorités, une bonne capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, une maîtrise de la communication orale et écrite, empathie et sens de la négociation, des compétences avérées en gestion de projet, le sens de l'atteinte des résultats et des connaissances en assurance Qualité. L'allemand est un atout, l'anglais peut se révéler utile. Un partage de poste est envisageable.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice scientifique IV, classe 20.

**Chargé-e de projets «Moutier»
dans le domaine juridique à 80-100 %**

Un partage de poste est envisageable.

Mission: Collaborer activement aux travaux en vue de l'intégration de Moutier et des communes bernoises ayant décidé de rejoindre le canton du Jura, essentiellement sous l'angle juridique; soutenir les travaux de la délégation gouvernementale jurassienne par l'élaboration d'avis, de statistiques et de rapports divers; participer aux différentes opérations de transfert (personnel, biens, etc.) en étroite collaboration avec les administrations jurassiennes, bernoises et éventuellement fédérales, de même qu'avec les communes concernées. Diriger ou participer à des projets en lien avec l'intégration des communes ayant accepté de rejoindre le canton du Jura.

Profil: Universitaire complète (master) en droit, avec un postmaster et des connaissances dans un domaine pertinent ou un brevet d'avocat-e. Pour ce poste exigeant, sont demandés un bon sens de l'organisation et des priorités, une bonne capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, une maîtrise de la communication orale et écrite, empathie et sens de la négociation, des compétences avérées en gestion de projet et le sens de l'atteinte des résultats.

L'allemand est un atout, l'anglais peut se révéler utile. Un partage de poste est envisageable.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice scientifique IV, classe 20.

**Responsable administratif-ve «Moutier»
à 80-100 %**

Un partage de poste est envisageable.

Mission: Collaborer activement aux travaux en vue de l'intégration de Moutier et des communes bernoises ayant décidé de rejoindre le canton du Jura, essentiellement sous l'angle administratif au sens large; soutenir les travaux de la délégation gouvernementale jurassienne par l'élaboration de statistiques et de notes de dossier divers; participer aux différentes opérations de transfert (personnel, biens, etc.) en étroite collaboration avec les administrations jurassiennes, bernoises et éventuellement fédérales, de même qu'avec les communes concernées. Diriger ou participer à des projets en lien avec l'intégration des communes ayant accepté de rejoindre le canton du Jura, tenir à jour les différents registres et listes utiles au processus d'intégration, de même que toute la documentation; orienter le travail en fonction des critères généraux de l'assurance Qualité.

Profil: Haute école ou universitaire niveau bachelor ou formation jugée équivalente; une formation complémentaire est un avantage, surtout dans le domaine de l'assurance-qualité ou de la gestion de projet. Une expérience de 2 à 4 ans minimum est requise. L'allemand est un atout, l'anglais peut se révéler utile.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice administratif-ve Vb, classe 15.

Chargé-e de communication «Moutier» à 50 %

Mission: Collaborer activement aux travaux de communication en vue de l'intégration de Moutier et des communes bernoises ayant décidé de rejoindre le canton du Jura, dans tous les aspects de la communication; assurer la coordination avec la politique de communication de la RCJU; collaborer activement avec les administrations cantonales jurassiennes et bernoises ainsi qu'avec les administrations communales concernées, tenir à jour les listes et registres de données nécessaires au fonctionnement de la CIMJU dans le domaine de la documentation et de la communication; orienter le travail en fonction des critères généraux de l'assurance Qualité (processus, rôles, transparence, etc.).

Profil: Master universitaire dans un domaine proche de la communication, une formation complémentaire dans le domaine du journalisme est un avantage. Pour ce poste exigeant, sont demandés le sens de l'organisation et des priorités, une bonne capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, une très bonne maîtrise de la communication orale et surtout écrite, l'empathie et le sens de la négociation, des compétences en gestion de projet et le sens de l'atteinte des résultats. L'allemand est un atout, l'anglais peut se révéler utile.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice scientifique I, classe 16.

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2018.

Lieu de travail : En principe Delémont.

Remarque importante : Ces 5 postes sont en principe limités à 4 ans (CDD). Pour les candidat-e-s internes à l'administration cantonale jurassienne, ils sont assortis d'une garantie de reprise dans un poste équivalent à l'issue du contrat; dans ce cas, les postes laissés

vacants seront repourvus prioritairement par le biais de CDD de 4 ans également qui seront proposés aux personnes s'étant portées candidates aux postes ci-dessus.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement jurassien.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention précise du poste mis au concours «Chef-fe de...» ou «Chargé-e de projets...» etc., jusqu'au 22 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'ouverture de l'Espace Renfer, la Bibliothèque cantonale jurassienne met au concours un poste d'

Animateur-trice en bibliothèque

à 80% jusqu'à fin février 2018, puis renouvelable à 40% dès mars 2018.

Mission: Organiser les animations à l'Espace Renfer les samedis matins et en soirée. Informer, renseigner et conseiller les usagers. Assurer l'accueil du public. Créer et réaliser la documentation promotionnelle. Mise sur pied d'expositions.

Profil: Bachelor de spécialiste en information documentaire ou formation et expérience jugés équivalentes. Expérience en animation souhaitée. Aptitude à la communication orale et écrite. Aisance avec les outils de graphisme (inDesign) exigée. Compétences en gestion de projet. Capacité à travailler de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice info-documentaire II / Classe 11.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Géraldine Rérat-Ouvray, bibliothécaire cantonale, tél. 032 420 84 00 ou geraldine.rerat-ouvray@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Animateur-trice en bibliothèque», jusqu'au 29 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite aux départs des titulaires, la Police cantonale (POC) met au concours plusieurs postes d'

Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la POC. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e de gendarmerie / Classe 12.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton (Delémont, Porrentruy, Saignelégier).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e-s de gendarmerie», jusqu'au 29 septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures



L'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention – ECA JURA

met au concours le poste d'

**apprenti(e) employé(e) de commerce
section « Services et administration »**

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Début de l'apprentissage: août 2018

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service du personnel de l'ECA JURA, rue de la Gare 14 à Saignelégier, téléphone 032 952 18 50.

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire doivent être adressés au service du personnel de l'ECA JURA, Rue de la Gare 14, Case postale 371, 2350 Saignelégier, avec la mention « Postulation » **jusqu'au vendredi 29 septembre 2017.**

L'ECA JURA offre à toutes les intéressées et à tous les intéressés remplissant les conditions d'admission la possibilité d'effectuer la maturité professionnelle commerciale en version intégrée.

Saignelégier, le 2 septembre 2017

Service du personnel: Benoît Froidevaux



L'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche une personne pour le poste d'

INSTRUCTEUR-TRICE

Vos tâches

- Déterminer le droit aux prestations des assuré-e-s
- Informer les assuré-e-s et les tiers dans le domaine de l'assurance invalidité.

Votre profil

- Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce avec maturité commerciale ou d'une formation équivalente et justifiez d'une expérience dans une fonction similaire
- Le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales et l'allemand seraient des atouts supplémentaires
- Vous êtes une personne flexible, qui a le sens des relations avec la clientèle et une capacité à travailler de manière autonome et en équipe. Vous êtes fiable et précis-e dans le traitement des dossiers et avez le sens de l'organisation ainsi que des facilités de rédaction et d'expression
- Vous savez utiliser les outils informatiques usuels.

Nous vous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise moderne tournée vers l'avenir
- Des conditions d'engagement attrayantes
- Une activité intéressante et variée au sein d'une petite équipe
- Une formation permanente.

Entrée en fonction: à convenir

M^{me} C. Eray ou M. Y. Donzé vous renseigneront volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier aux Ressources Humaines de l'Office de l'assurance invalidité du Jura, Case postale, 2350 Saignelégier, **jusqu'au 15 septembre 2017.**